DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10.022

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO Mme DUMAS représentée par M. DENIS Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: TRAVAUX DE PEINTURE, RAVALEMENT ET SOLS POUR LES LOGEMENTS ET

LES ECOLES – ATTRIBUTION DES MARCHES PAR PROCEDURE ADAPTEE

RAPPORTEUR: Mme PELTIER

VOTE: UNANIMITE

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée pour un marché à bons de commande relatif aux travaux de peinture, ravalement et réfection de sols dans les logements et les écoles, qui comprenait 2 lots distincts :

- Lot n° 1 : Peinture et ravalement
- Lot n° 2 : Sols

La publicité a été émise sur le site Internet de la ville, le 13 novembre 2009, pour des offres à faire parvenir avant le 04 décembre 2009.

Quatre entreprises ont retiré le dossier de consultation et ont fait parvenir une offre :

- GAZON MOQUETTE de Royan
- SANCHEZ DECORS de Semussac
- YANN RIVIERE de Vaux sur Mer
- TOP PEINTURE de St Sulpice de Royan

Après analyse, l'entreprise YANN RIVIERE a présenté les offres les mieux disantes pour les deux lots.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la commission des travaux en date du 21 décembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'attribution des marchés à bons de commande de travaux de peinture, ravalement et réfection des sols dans les logements et les écoles,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise YANN RIVIERE, mieux disante pour les deux lots,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD